



**Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties
au Protocole de Kyoto**

Onzième session

Paris, 30 novembre-11 décembre 2015

Point 7 de l'ordre du jour provisoire

Rapport du Conseil du Fonds pour l'adaptation

Rapport du Conseil du Fonds pour l'adaptation

Note du Président du Conseil du Fonds pour l'adaptation

Résumé

Le présent rapport a été établi comme suite à la décision 1/CMP.3, par laquelle le Conseil du Fonds pour l'adaptation a été prié de faire rapport sur ses activités à chaque session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP) et il porte sur la période du 1^{er} août 2014 au 31 juillet 2015. Le Président du Conseil du Fonds rendra compte oralement à la onzième session de la CMP des activités menées du 1^{er} août 2015 au 30 novembre 2015. Le présent rapport contient des informations sur les progrès accomplis par le Fonds pour l'adaptation, en particulier en ce qui concerne la réalisation des tâches dont celui-ci a été chargé par la CMP, ainsi que des recommandations de mesures que la CMP devrait prendre le cas échéant. Il contient notamment un projet de décision pour examen par la CMP conformément à la décision 1/CMP.4, ainsi que des informations sur les décisions et dispositions prises par le Conseil du Fonds pour l'adaptation, dont la CMP pourrait prendre note.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction.....	1–5	3
A. Mandat	1–2	3
B. Objet de la note	3	3
C. Recommandations concernant les mesures que la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto pourrait prendre à sa onzième session	4–5	3
II. Travaux accomplis durant la période considérée	6–60	4
III. Appui fourni au Conseil du Fonds pour l’adaptation pour l’exécution de son mandat.....	61–69	16
Annexes		
I. Draft decision on the diversification of the revenue streams of the Adaptation Fund		18
II. Adaptation Fund Board members and alternate members		19
III. Actual fiscal year 2015 and approved fiscal year 2016 budget of the Adaptation Fund Board, its secretariat and the trustee		21
IV. List of accredited implementing entities.....		22
V. Project funding approvals by the Adaptation Fund Board between 1 August 2014 and 31 July 2015.....		23
VI. List of contributors to the Adaptation Fund		25

I. Introduction

A. Mandat

1. À sa septième session, la Conférence des Parties est convenue de créer le Fonds pour l'adaptation (ci-après dénommé le Fonds)¹. À sa troisième session, la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP) a décidé que l'entité chargée d'assurer le fonctionnement du Fonds serait le Conseil du Fonds pour l'adaptation (ci-après dénommé le Conseil), appuyé par un secrétariat et un administrateur provisoire (ci-après dénommé l'administrateur)².

2. Dans sa décision 1/CMP.3, la CMP a demandé au Conseil de faire rapport sur ses activités à chaque session de la CMP. En outre, elle a invité le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) à fournir des services de secrétariat au Conseil, et la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (Banque mondiale) à remplir les fonctions d'administrateur du Fonds, à titre provisoire pour l'un comme pour l'autre.

B. Objet de la note

3. Le présent rapport contient des informations sur les progrès accomplis par le Fonds, en particulier en ce qui concerne la réalisation des tâches dont celui-ci a été chargé par la CMP, ainsi que des recommandations de mesures que la CMP devrait prendre le cas échéant. Sauf indication contraire, il porte sur la période du 1^{er} août 2014 au 31 juillet 2015.

C. Recommandations concernant les mesures que la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto pourrait prendre à sa onzième session

4. La CMP pourrait prendre note des informations contenues dans le présent rapport et envisager d'adopter un projet de décision sur la diversification des sources de recettes du Fonds (voir annexe I).

5. Le Conseil invite la CMP à prendre note des principales activités, mesures et décisions ci-après, traitées conformément au paragraphe 10 de la décision 1/CMP.4 :

a) Accréditation de 19 entités nationales chargées de la mise en œuvre qui peuvent directement accéder aux ressources du Fonds, dont la Fundación NATURA (Panama) et le Micronesia Conservation Trust (États fédérés de Micronésie), pendant la période considérée, et accréditation de cinq entités régionales chargées de la mise en œuvre;

b) Recettes cumulées du Fonds spécial du Fonds pour l'adaptation totalisant 483,3 millions de dollars des États-Unis, dont 194,3 millions de dollars provenant de la monétisation d'unités de réduction certifiée des émissions (URCE), 283,9 millions de dollars de contributions additionnelles, et 4,1 millions de dollars provenant des revenus de placements produits par les soldes du Fonds spécial (au 30 juin 2015);

c) Montant cumulé des projets et programmes approuvés atteignant 318,6 millions de dollars (au 30 juin 2015);

¹ Décision 10/CP.7

² Décision 1/CMP.3, par. 3.

d) Approbation de la phase II du programme de développement de la capacité d'accès direct au financement de l'action climatique, lancé le 1^{er} juillet 2015, et approbation d'un montant de 244 447 dollars pour les dons au titre de la coopération Sud-Sud accordés au Burundi, au Cabo-Verde, au Niger et au Tchad;

e) Approbation d'un programme pilote pour les projets/programmes régionaux;

f) Approbation d'une procédure d'accréditation simplifiée pour les petites entités ayant une expérience limitée de la gestion des projets d'un montant supérieur à un million de dollars;

g) Poursuite des discussions sur les liens entre le Fonds et le Fonds vert pour le climat;

h) Montant des fonds disponibles pour de nouvelles approbations de financement totalisant 129,9 millions de dollars au 30 juin 2015;

i) Approbation de 14 propositions de projets/programmes, représentant un montant total de 92,4 millions de dollars, soumises par des entités chargées de la mise en œuvre pour l'Afrique du Sud, le Costa Rica, l'Inde, la Jordanie, le Kenya et le Maroc, représentant un montant total de 54,1 millions de dollars. Les cinq autres propositions approuvées ont été soumises par des entités multilatérales chargées de la mise en œuvre, pour un montant total de 38,4 millions de dollars, placé antérieurement dans la réserve établie par le Fonds. Ces propositions avaient fait auparavant l'objet d'une recommandation d'approbation par le Comité d'examen des programmes et projets, mais n'avaient pu être approuvées par le Conseil en raison du plafond de 50 %³. À la fin de la période considérée, aucune proposition ne restait en attente;

j) Contributions reçues, pendant la période considérée, de la Corporación Andina de Fomento (CAF), de la Région flamande (Belgique), de l'Allemagne, de la France et du Luxembourg, et totalisant 71,2 millions de dollars;

k) Montant total, au 30 juin 2015, de 1,8 million de dollars des annonces de contributions au Fonds qui n'avaient pas encore été versées;

l) Adoption par le Conseil des administrateurs de la Banque mondiale de la modification apportée aux règles régissant les services à fournir par la Banque mondiale en sa qualité d'administrateur du Fonds pour l'adaptation en vue de prolonger, à titre provisoire, pour la troisième fois le mandat de la Banque mondiale comme administrateur du Fonds (jusqu'au 30 mai 2017) et d'autoriser la Banque mondiale à monétiser des crédits d'émission de carbone, comme le Conseil du Fonds pour l'adaptation l'a demandé et comme la CMP en a décidé à sa dixième session.

II. Travaux accomplis durant la période considérée

6. Le Conseil a tenu deux réunions pendant la période considérée, l'une comme l'autre dans les locaux du secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification à Bonn (Allemagne). L'ordre du jour annoté (y compris la documentation de fond sur les points de l'ordre du jour) et les rapports détaillés des réunions sont disponibles sur le site Web du Fonds⁴.

7. Les principaux travaux menés par le Conseil pendant la période considérée sont décrits dans les sections suivantes.

³ Décision B.12/9 du Conseil du Fonds pour l'adaptation.

⁴ <http://www.adaptation-fund.org>.

*Élection du Président et du Vice-Président du Conseil
du Fonds pour l'adaptation*

8. En application du paragraphe 13 de la décision 1/CMP.3, le Conseil, à sa vingt-cinquième réunion, a élu par consensus M. Hans Olav Ibrekk (Norvège, États d'Europe occidentale et autres États) Président et M. Nauman Bashir Bhatti (Pakistan, États d'Asie et du Pacifique) Vice-Président du Conseil.

Changements dans la composition du Conseil du Fonds pour l'adaptation

9. Pendant la période considérée, plusieurs membres et membres suppléants du Conseil ont été remplacés. M. W. L. Sumathipala (Sri Lanka) a été nommé au poste vacant de membre suppléant pour les États d'Asie et du Pacifique; M. Mohamed Shareef (Maldives), membre pour les États d'Asie-Pacifique, a été remplacé par M. Ahmed Waheed (Maldives); M. Alamgir Mohammed Mansurul Alam (Bangladesh), membre suppléant pour les États d'Asie et du Pacifique, a été remplacé par M. Albara Tawfiq (Arabie saoudite); M^{me} Laura Hanning Scarborough (Lituanie), membre pour les États d'Europe orientale, s'est démise de ses fonctions de membre du Conseil et la désignation du membre est en cours; M. Valeriu Cazac (République de Moldova), membre pour les États d'Europe orientale, a été remplacé par M^{me} Gabriela Popescu (Roumanie); M^{me} Medea Inashvili (Géorgie), membre suppléant pour les États d'Europe orientale, a été remplacée par M^{me} Umayra Tagiyeva (Azerbaïdjan); M^{me} Yuka Greiler (Suisse), membre, et M. Ibrekk, membre suppléant, tous deux pour les États d'Europe occidentale et autres États, ont échangé leurs postes; M. Paul Elreen Phillip (Grenade), membre suppléant pour les petits États insulaires en développement, est devenu membre pour le même groupe; M. Samuela Lagataki (Fidji) a été désigné membre suppléant pour les petits États insulaires en développement; M^{me} Tove Zetterström-Goldmann (Suède) a remplacé M^{me} Angela Churie-Kallhauge (Suède) comme membre pour les Parties visées à l'annexe I de la Convention (Parties visées à l'annexe I); M^{me} Margarita Caso (Mexique), membre, et M^{me} Patience Dampsey (Ghana), membre suppléant, toutes deux pour les Parties non visées à l'annexe I de la Convention (Parties non visées à l'annexe I), ont échangé leurs postes; M. Boubacar Sidiki Dembele (Mali), membre pour les Parties non visées à l'annexe I, a été remplacé par M^{me} Fatuma Hussein (Kenya); M. Adao Soares Barbosa (Timor-Leste), membre suppléant pour les pays les moins avancés (PMA), s'est démis de ses fonctions auprès du Conseil et M. Naresh Sharma (Népal) a été désigné pour le remplacer; et M^{me} Su-Lin Garbett-Shiels (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), membre pour les États d'Europe occidentale et autres États, et M^{me} Ana Fornells de Frutos (Espagne), membre pour les Parties visées à l'annexe I, se sont toutes deux démis de leurs fonctions et la désignation de leurs successeurs est en cours.

10. La liste complète des membres et membres suppléants du Conseil figure à l'annexe II.

Calendrier des réunions du Conseil du Fonds pour l'adaptation en 2015

11. À ses vingt-cinquième et vingt-sixième réunions, le Conseil a adopté un calendrier des réunions pour 2015 (voir le tableau ci-après). Le Comité d'examen des programmes et projets et le Comité de l'éthique et des finances ont tenu leurs réunions juste avant chaque réunion du Conseil.

Calendrier des réunions du Conseil du Fonds pour l'adaptation en 2015

<i>Date</i>	<i>Lieu</i>
9 et 10 avril	Bonn (Allemagne)
8 et 9 octobre	Bonn (Allemagne)

Plan de travail du Conseil du Fonds pour l'adaptation

12. À sa vingt-cinquième réunion, le Conseil a adopté son plan de travail pour l'exercice budgétaire allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016⁵.

Budget du Conseil du Fonds pour l'adaptation, secrétariat et administrateur

13. À sa vingt-cinquième réunion, le Conseil a examiné et approuvé l'allocation des ressources à l'appui des travaux du Conseil, de son secrétariat et de l'administrateur jusqu'au 30 juin 2016 (voir l'annexe III)⁶. Le montant estimatif des dépenses d'administration approuvées pour l'exercice budgétaire 2016 pour le Conseil, le secrétariat et l'administrateur est de 4 718 165 dollars au 30 juin 2015, en hausse de 9,7 % par rapport au montant approuvé pour l'exercice précédent en raison de l'emploi de personnel supplémentaire et de consultants au secrétariat. Au cours de l'exercice budgétaire 2016, un montant supplémentaire de 565 000 dollars a été alloué au budget administratif aux fins de la mise en œuvre par le Conseil et le secrétariat du programme de développement de la capacité d'accès direct au financement de l'action climatique (inclus dans le budget total de 4 718 165 dollars).

Prévisibilité des ressources

14. La CMP a invité le Conseil à étudier en particulier les options ci-après, pour remédier au problème de prévisibilité des ressources :

- a) Montant des ressources;
- b) Estimation régulière des ressources nécessaires;
- c) Examen permanent de l'état d'avancement des projets.

15. Le secrétariat du Conseil estime que les ressources disponibles pour financer les décisions jusqu'à la fin de juin 2015 (129,9 millions de dollars) pourraient être épuisées d'ici à la fin de 2016 pour les propositions de projets dont les entités accréditées préparent déjà la mise en œuvre, ainsi que pour le programme pilote pour les activités régionales.

16. À la dix-neuvième réunion du Conseil, le plafond de 50 % pour les projets ou programmes recommandés exécutés par des entités multilatérales ayant été atteint, le Conseil a établi une liste de projets ou programmes complets en attente que le Comité d'examen des programmes et projets avait recommandé au Conseil d'approuver mais dont l'approbation reviendrait à dépasser le plafond de 50 % des ressources disponibles dans le Fonds spécial. Comme il est indiqué à l'alinéa i) du paragraphe 5 ci-dessus, cinq projets et programmes placés antérieurement dans la filière ont été financés au cours de la période considérée. Bien qu'à la date du présent rapport il n'y ait plus de projets ou programmes en attente, le montant des ressources disponibles pour les projets ou programmes exécutés par des entités multilatérales ne représente que 4,4 millions de dollars. Le Conseil maintient le plafond de 50 % sur le

⁵ Décision B.23/20 du Conseil du Fonds pour l'adaptation.

⁶ Décision B.23/21 du Conseil du Fonds pour l'adaptation.

financement des projets ou programmes exécutés par les entités multilatérales chargées de la mise en œuvre.

Diversification des sources de recettes

17. Depuis la création du Fonds, les ressources qu'il reçoit proviennent des sources de recettes suivantes :

- a) Part des fonds provenant des URCE;
- b) Contributions volontaires de Parties visées à l'annexe I;
- c) Contributions volontaires de donateurs privés;
- d) Revenu des placements.

18. À sa huitième session, la CMP a décidé d'étendre la part des fonds aux unités de réduction des émissions (URE) et aux transferts internationaux d'unités de quantité attribuée (UQA); toutefois, cette source de recettes potentielles doit encore être rendue opérationnelle et elle ne devrait pas apporter des revenus importants en raison de la baisse constante des prix de ces unités, du faible volume et des réseaux limités des ventes (ni les URE ni les UQA ne sont échangées dans des bourses de produits). Le niveau des ressources actuellement générées par ces sources n'est pas suffisant pour que le Fonds puisse s'acquitter de son mandat (voir les paragraphes 14 à 16 ci-dessus).

19. La CMP a demandé au Conseil d'étudier des options, y compris celles figurant dans le document technique portant sur le deuxième examen du Fonds⁷, pour remédier au problème de la diversification de ses sources de revenus, conformément au mandat de ce dernier⁸. Parmi les options mentionnées dans le rapport technique figurent notamment les suivantes :

- a) L'application de prélèvements volontaires sur les systèmes nationaux et régionaux d'échange de droits d'émission des pays développés parties, comme le Système communautaire d'échange de quotas d'émission de l'Union européenne;
- b) L'attribution de 10 % des unités reportées;
- c) L'examen d'une série de mesures visant à stabiliser le prix des URCE, notamment en réglant la question du niveau d'ambition par la ratification de la deuxième période d'engagement au titre du Protocole de Kyoto et des engagements de réduction des émissions plus élevés pour les pays développés parties dans le cadre de tout nouvel accord au titre de la Convention.

20. Outre les trois options identifiées dans le rapport technique, le Conseil a examiné un certain nombre d'autres options de diversification des sources de recettes du Fonds⁹ et il continue de se pencher sur cette question, principalement dans le cadre des travaux de son équipe spéciale chargée de la mobilisation des ressources.

21. S'agissant des options figurant dans le rapport technique, le Conseil accueille favorablement la demande que lui a adressée la CMP pour qu'il les examine. Les ressources potentiellement générées par les prélèvements décrits au paragraphe 19 a) ci-dessus pourraient être collectées par les gouvernements nationaux et régionaux des Parties visées à l'annexe I et transférées au Fonds spécial aux mêmes conditions que les contributions versées par les contributeurs souverains (autrement dit aux termes des accords de don conclus avec l'administrateur). Le Conseil demande donc à la CMP d'encourager les Parties visées à l'annexe I à appliquer des prélèvements

⁷ FCCC/TP/2014/7.

⁸ Décision 2/CMP.10, par. 4.

⁹ Voir les documents du Conseil du Fonds d'adaptation AFB/EFC.8/6 et AFB/EFC.9/5, disponibles à l'adresse <https://www.adaptation-fund.org/documents-publications>.

volontaires à leurs systèmes nationaux et régionaux d'échange de droits d'émission et de transférer les sommes obtenues au Fonds spécial du Fonds pour l'adaptation. Le Fonds a déjà reçu un certain nombre de contributions versées directement par les contributeurs régionaux;¹⁰ le transfert des ressources générées par les systèmes régionaux pourrait bénéficier d'un traitement similaire à celui appliqué au transfert des contributions versées par les contributeurs régionaux. L'option mentionnée au paragraphe 19 b) ci-dessus pourrait aussi procurer des ressources additionnelles au Fonds; toutefois, on ignore si la somme obtenue serait importante et si cette option entraînerait des coûts supplémentaires pour le Fonds. Pour que cette option soit appliquée, il faut que la CMP décide d'allouer le report au Fonds, et aussi que le Conseil et l'administrateur adoptent des décisions sur les modalités à appliquer pour monétiser les actifs supplémentaires et transférer les fonds obtenus au Fonds spécial du Fonds pour l'adaptation. Le Conseil invite donc la CMP à prendre une décision en conséquence. L'option mentionnée au paragraphe 19 c) ci-dessus pourrait exiger un débat qui n'est pas du ressort et de la compétence du Conseil. C'est la raison pour laquelle le Conseil demande à la CMP d'encourager les Parties à convenir de mesures visant à stabiliser les prix des URCE, entre autres en résolvant la question du niveau d'ambition par la ratification de la deuxième période d'engagement au titre du Protocole de Kyoto et des engagements plus importants de limitation des émissions pour les pays développés parties dans tout nouvel accord conclu dans le cadre de la Convention.

22. Conformément au mandat figurant au paragraphe 4 de la décision 2/CMP.10, le texte d'un projet de décision sur la diversification des sources de recettes du Fonds est proposé dans l'annexe I.

Accréditation des entités chargées de la mise en œuvre

23. Le paragraphe 30 de la décision 1/CMP.3 dispose que « pour soumettre une proposition de projet, les Parties et les entités chargées de la mise en œuvre [...] doivent remplir les critères adoptés par le Conseil du Fonds pour l'adaptation [...], afin de pouvoir accéder à un financement par le Fonds pour l'adaptation ».

24. Le Groupe d'experts de l'accréditation s'est réuni trois fois pendant la période considérée. Le Conseil a élu M. Philip Weech (Bahamas, États d'Amérique latine et des Caraïbes) Président et M^{me} Fornells de Frutos (Espagne, Parties visées à l'annexe I) Vice-Présidente. M^{me} Fornells de Frutos s'est démise de ses fonctions le 21 juillet 2015. Ces membres du Conseil constituent, avec quatre autres membres experts indépendants, le Groupe d'experts de l'accréditation.

25. Conformément à la décision visée au paragraphe 23 ci-dessus, pendant la période considérée, le Conseil a examiné les recommandations du Groupe d'experts de l'accréditation et a approuvé l'accréditation de trois nouvelles entités nationales chargées de la mise en œuvre, à savoir le Micronesia Conservation Trust, la Fundación NATURA du Panama et la Division de l'environnement du Ministère de la santé et l'environnement du Gouvernement d'Antigua-et-Barbuda, ainsi que d'une entité multilatérale chargée de la mise en œuvre, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains. Au total, on comptait parmi les entités chargées de la mise en œuvre accréditées à la date de publication du présent rapport 20 entités nationales, 4 entités régionales et 12 entités multilatérales. La liste des entités chargées de la mise en œuvre accréditées figure à l'annexe IV du rapport.

¹⁰ La région de Bruxelles-Capitale et la Région flamande en Belgique ont déjà versé des contributions au Fonds.

26. À sa vingt-cinquième réunion, le Conseil a approuvé une procédure d'accréditation simplifiée¹¹. La procédure est basée sur l'expérience acquise par le Groupe d'experts de l'accréditation lors de l'examen des options possibles pour accréditer les petites entités au moyen d'une procédure simplifiée en tenant compte des mesures de compensation, des contrôles et des pratiques couramment utilisés par ces entités, tout en veillant à ce que les petites entités qui demandent à être accréditées non seulement respectent les normes fiduciaires, mais en outre qu'elles n'exposent pas le Fonds pour l'adaptation à des risques excessifs.

Comités du Conseil du Fonds pour l'adaptation

27. Le Comité de l'éthique et des finances et le Comité d'examen des programmes et projets, créés par le Conseil en 2009, se sont réunis à trois reprises pendant la période considérée, programmant leurs réunions deux jours avant celles du Conseil. M^{me} Greiler (Suisse, États d'Europe occidentale et autres États) a été élue Présidente du Comité d'examen des programmes et projets et M. Yerima Peter Tarfa (Nigéria, États d'Afrique) a été élu Vice-Président. M^{me} Irina Helena Pineda Aguilar (Honduras, États d'Amérique latine et des Caraïbes) a été élue Présidente du Comité de l'éthique et des finances et M^{me} Zetterström-Goldmann (Suède, Parties visées à l'annexe I) a été élue Vice-Présidente.

28. Le Comité de l'éthique et des finances a examiné les points ci-après en formulant à l'intention du Conseil des recommandations à ce sujet : procédure d'accréditation simplifiée; directives pour la monétisation des actifs carbone; politique en matière d'égalité des sexes; modifications à apporter au modèle de rapport sur l'exécution des projets; rapport annuel; rapports sur l'exécution des projets; évaluation globale du Fonds; monétisation des URCE; et budget et plan de travail du Conseil, du secrétariat et de l'administrateur.

29. À la fin de la période considérée, le Comité d'examen des programmes et projets avait examiné, au cours de deux réunions et d'une période d'examen intersessions, 6 idées de projets et 17 propositions complètes, soit 17 projets distincts proposés. Il a également passé en revue et communiqué au Conseil les résultats de ses délibérations sur des questions liées aux solutions possibles pour améliorer le suivi des modifications apportées aux différentes versions des propositions de projet ou de programme et à l'analyse de la façon dont les arguments en faveur de l'adaptation aux changements climatiques avaient été pris en compte dans les propositions de projet ou de programme approuvées par le Conseil.

Décisions de financement de projets et programmes d'adaptation

30. Au paragraphe 10 de sa décision 1/CMP.4, la CMP a demandé au « Conseil du Fonds pour l'adaptation de commencer à traiter les propositions de financement de projets, activités ou programmes, selon le cas, et de rendre compte des progrès accomplis à la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto ».

31. Conformément à la disposition évoquée au paragraphe 30 ci-dessus, le Conseil a approuvé neuf propositions de financement totalisant 54,1 millions de dollars aux réunions qu'il a tenues au cours de la période considérée et entre ses réunions (annexe V). Durant cette période, cinq propositions de projets totalisant 38,3 millions de dollars précédemment placées dans la filière ont également été approuvées. Les Parties dont les propositions ont bénéficié d'un accord de financement au cours de la période considérée sont l'Afrique du Sud, le Belize, le Costa Rica, le Ghana, l'Inde, l'Indonésie, la Jordanie, le Kenya, le Mali, le Maroc et le Népal. Il convient de noter

¹¹ Décision B.25/17 du Conseil du Fonds pour l'adaptation.

que les projets de l’Afrique du Sud, du Costa Rica, de l’Inde, de la Jordanie, du Kenya et du Maroc sont exécutés par des entités nationales, tandis que les projets du Belize, du Ghana, de l’Indonésie, du Mali et du Népal sont exécutés par des entités multilatérales. Les ressources disponibles pour financer les cinq propositions présentées par des entités multilatérales ont été fournies par des Parties à la suite d’annonces de contributions faites en 2013 et 2014, en particulier à la dixième session de la CMP.

32. Outre les décisions de financement énumérées au paragraphe 31 ci-dessus, le Conseil a approuvé, aux réunions qu’il a tenues durant la période considérée, deux idées de projet d’un montant totalisant 17,4 millions de dollars pour le Chili et l’Ouganda et un don à allouer pour la formulation de l’un des projets, soumis par des entités nationales chargées de la mise en œuvre, pour un montant total de 30 000 dollars.

33. Les secteurs représentés dans les propositions complètes et les idées approuvées sont les suivants : agriculture, sécurité alimentaire, gestion des zones côtières, développement rural et gestion des ressources en eau.

34. Comme l’ont suggéré et demandé les organisations de la société civile et les organisations non gouvernementales dotées du statut d’observateur, toutes les propositions de projet ou du programme ont été affichées dès leur réception sur le site Web du Fonds pour l’adaptation, et les acteurs intéressés ont la possibilité de formuler des observations en ligne.

Modification apportée aux règles régissant les services à fournir par la Banque mondiale en sa qualité d’administrateur provisoire du Fonds pour l’adaptation¹²

35. Conformément au paragraphe 8 de la décision 2/CMP.10, les administrateurs de la Banque mondiale ont examiné et adopté la modification apportée aux règles régissant les services à fournir par la Banque mondiale en tant qu’administrateur provisoire du Fonds pour l’adaptation pour prolonger une troisième fois le mandat de la Banque mondiale en sa qualité d’administrateur provisoire (jusqu’au 30 mai 2017) et autoriser cette dernière à monétiser de nouveaux crédits d’émission de carbone, lorsque la situation du marché et les autres conditions le permettront.

Suivi du portefeuille

36. Au cours de la période considérée, 10 projets ont commencé à être mis en œuvre, ce qui a porté à 35 le nombre total de projets en cours de mise en œuvre. Un montant total de 40,7 millions de dollars a été alloué aux projets sur l’ensemble de la période considérée, portant ainsi à 140,6 millions de dollars le montant total déboursé par le Fonds. Le volume le plus important de fonds approuvés jusque-là sous forme de dons concerne les États d’Afrique, avec 16 projets représentant au total 116,9 millions de dollars (37 %), suivis de près par les États d’Asie et du Pacifique avec 19 projets totalisant 111,4 millions de dollars (35 %) et les États d’Amérique latine et des Caraïbes avec 84,4 millions de dollars (27 %). La majeure partie des dons a été consacrée à des projets d’adaptation dans le secteur de la sécurité alimentaire avec 58,4 millions de dollars approuvés (18 %), suivis de près par les projets multisectoriels, pour 56,8 millions de dollars (17 %). Le cinquième rapport annuel sur les résultats du Fonds, correspondant à la période du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015, sera examiné par le Conseil à sa vingt-sixième réunion.

¹² Décision 1/CMP.10, par. 1.

37. Le Fonds suit également la répartition par résultats du financement proposé sous forme de dons, en fonction du Cadre stratégique de résultats du Fonds. Le volume le plus important de fonds proposés est destiné au résultat 5 du Cadre stratégique de résultats (« Renforcement de la résilience des écosystèmes au stress induit par les changements climatiques et la variabilité du climat ») (49,4 millions de dollars, soit 29 %), ainsi qu'au résultat 4 (« Capacité d'adaptation accrue dans les secteurs pertinents en rapport avec le développement et les ressources naturelles ») (48,8 millions de dollars, soit 28 %).

Liens opérationnels et relations avec les institutions relevant de la Convention

38. À sa dixième session, la CMP a prié en outre le Conseil du Fonds pour l'adaptation d'étudier des options visant à mettre en place des liens opérationnels, le cas échéant, entre le Fonds et les organes constitués au titre de la Convention, compte tenu des mandats des différents organes¹³.

39. Le Conseil a adopté des mesures pour promouvoir les liens avec d'autres organes relevant de la Convention, tels que le Fonds vert pour le climat, le Comité de l'adaptation, le Comité permanent du financement et le Centre et Réseau des technologies climatiques. Le secrétariat a participé à la septième réunion de Comité de l'adaptation et à l'atelier sur les plans nationaux d'adaptation (PNA) coorganisé par le Comité de l'adaptation et le Groupe d'experts des pays les moins avancés (le Groupe d'experts). Le secrétariat et quatre entités nationales chargées de la mise en œuvre accréditées auprès du Fonds pour l'adaptation ont participé à l'atelier sur les moyens de mise en œuvre organisé par le Comité de l'adaptation, et le secrétariat a participé à la troisième édition de NAP Expo, organisée par le Groupe d'experts. Le secrétariat a aussi participé, en tant que modérateur, à l'atelier de session consacré au financement de l'action climatique qui s'est tenu durant la quarante-deuxième session des organes subsidiaires.

40. Par ailleurs, le secrétariat a participé aux huitième, neuvième et dixième réunions du Fonds vert pour le climat, qui se sont déroulées pendant la période considérée. À l'issue de la huitième réunion, la Conférence des Parties, à sa vingtième session, a prié le Comité permanent du financement d'examiner les questions relatives à d'éventuels futurs liens institutionnels et aux relations entre le Fonds pour l'adaptation et les autres institutions relevant de la Convention¹⁴. Pendant les neuvième et dixième réunions, le secrétariat a contribué aux délibérations du Fonds vert pour le climat sur le point de l'ordre du jour relatif aux liens institutionnels et aux relations entre le Fonds pour l'adaptation et les autres institutions relevant de la Convention. Le Président du Conseil a également participé à la dixième réunion du Fonds vert pour le climat.

41. Le secrétariat du Fonds est accueilli par le secrétariat du FEM, qui encourage l'échange d'informations et de connaissances et la fourniture d'un soutien réciproque, au besoin. Les secrétariats du Fonds vert pour le climat et du FEM ont participé à nombre des séminaires mondiaux et régionaux organisés en lien avec le programme de développement de la capacité d'accès direct.

42. Pendant la période intersessions entre ses vingt-quatrième et vingt-cinquième réunions et, à sa vingt-cinquième réunion, le Conseil a examiné les liens potentiels entre le Fonds et le Fonds vert pour le climat, en particulier la possibilité d'établir des liens opérationnels entre les deux Fonds pour canaliser les ressources pour l'adaptation. Le Conseil a défini deux options :

¹³ Décision 2/CMP.10, par. 6.

¹⁴ Décision 6/CP.20, par. 22.

a) Demander à être accrédité en tant qu'intermédiaire financier auprès du Fonds vert pour le climat;

b) Conclure un mémorandum d'accord ou un accord spécial avec le Fonds vert pour le climat.

43. Le Conseil a également examiné les moyens de renforcer la complémentarité avec le Fonds vert pour le climat par le biais d'activités concrètes. À l'issue d'un débat sur les options possibles, le Conseil a prié son président et son vice-président d'engager des consultations avec le Fonds vert pour le climat, de nouer un dialogue avec le Conseil du Fonds vert pour le climat sur les liens potentiels entre les deux Fonds et de demander que la question de la complémentarité entre les deux Fonds soit examinée par le Conseil du Fonds vert pour le climat dès que possible. Le Conseil a aussi demandé au secrétariat, en consultation avec l'administrateur, le cas échéant, de présenter une analyse plus poussée des aspects juridiques, opérationnels et financiers des implications des divers liens avec le Fonds vert pour le climat. Enfin, le Conseil a demandé au secrétariat d'examiner avec le secrétariat du Fonds vert pour le climat les activités concrètes se prêtant à une collaboration, notamment, sans toutefois s'y limiter, dans les domaines suivants : appui au développement de la capacité d'accès direct, notamment en organisant des activités conjointes telles que des ateliers ou des séminaires dans des régions; gestion axée sur les résultats; accréditation; et définition des projets/programmes. Des consultations sont en cours.

Programme pilote pour les projets régionaux

44. À sa vingt-cinquième réunion, le Conseil a approuvé un programme pilote pour les projets/programmes régionaux (le programme pilote) pour un montant plafonné à 30 millions de dollars¹⁵. L'objectif général de ce programme pilote est d'expérimenter différentes approches régionales pour mettre en œuvre des projets concrets d'adaptation aux changements climatiques dans des pays en développement vulnérables et de recenser les leçons tirées. Ces leçons aideraient le Conseil à décider ultérieurement s'il convient ou non d'intégrer le projet en question dans les activités du Fonds.

45. Le programme pilote couvre les domaines thématiques suivants :

- a) Sécurité alimentaire;
- b) Réduction des risques de catastrophe et systèmes d'alerte rapide;
- c) Gestion des eaux transfrontières.

46. Indépendamment de ces trois domaines, dans le cadre d'un domaine transversal le programme s'efforcerait d'appuyer des activités innovantes en matière de financement de l'action climatique en vue de susciter des transformations. Le programme pilote encourage les entités multilatérales et les entités régionales chargées de la mise en œuvre à imaginer des solutions innovantes pour l'adaptation aux changements climatiques, notamment de nouvelles approches, technologies et modalités. La proposition doit décrire les aspects novateurs du projet/programme. Le programme pilote n'est pas concerné par le plafond de 50 % fixé pour les entités multilatérales chargées de la mise en œuvre et le plafond de 10 millions de dollars par pays¹⁶.

47. L'appel à propositions a été lancé le 5 mai 2015.

¹⁵ Décision B.25/28 du Conseil du Fonds pour l'adaptation .

¹⁶ Voir le document AFB/B.25/6/Rev.2 du Conseil du Fonds pour l'adaptation, disponible à l'adresse http://www.adaptation-fund.org/wp-content/uploads/2015/04/AFB.B.25.6.Rev._2_Issues-related-to-regional-projects.pdf.

*Programme de développement de la capacité d'accès direct
au financement de l'action climatique*

48. À sa vingt-deuxième réunion, le Conseil a approuvé la phase I du programme de développement de la capacité d'accès direct au financement de l'action climatique étant entendu qu'il se conformerait aux principes du financement en fonction des résultats¹⁷. À sa vingt-troisième réunion, le Conseil a en outre approuvé les modalités d'exécution du programme et les critères d'admissibilité permettant d'allouer des fonds à des entités accréditées chargées de la mise en œuvre d'activités précises, ainsi qu'un calendrier des activités. Les objectifs du programme sont d'accroître le nombre d'entités nationales demandant à être accréditées et le nombre de propositions de qualité soumises au Conseil dans un délai raisonnable après l'accréditation¹⁸.

49. Les activités ci-après ont été réalisées au cours de la période considérée :

a) Un séminaire de développement de la capacité d'accès au financement de l'action climatique pour les États d'Asie et du Pacifique [10-12 septembre 2014 à Bangkok (Thaïlande)] en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement, qui accueillait la réunion;

b) Un atelier de développement de la capacité d'accès au financement de l'action climatique pour les États insulaires du Pacifique [15-19 septembre 2014 à Apia (Samoa)] en partenariat avec le secrétariat du Programme régional pour l'environnement du Pacifique Sud, entité régionale de mise en œuvre accréditée auprès du Fonds, qui accueillait l'atelier;

c) La mise en place d'une plate-forme d'échanges de connaissances pour développer la capacité d'accès direct¹⁹, collaboration entre le secrétariat et le Réseau de connaissances sur le climat et le développement;

d) Un atelier de développement de la capacité d'accès au financement de l'action climatique pour les États d'Amérique latine et des Caraïbes [24-26 mars 2015 à Panama City (Panama)] en partenariat avec la CAF et le Gouvernement panaméen sous la direction du Ministère de l'environnement;

e) Un atelier de développement de la capacité d'accès au financement de l'action climatique pour l'Afrique australe [18-20 mai 2015 à Windhoek (Namibie)] en partenariat avec la Desert Research Foundation de Namibie, entité nationale de mise en œuvre accréditée auprès du Fonds, et la Fondation Heinrich Böll;

f) Le deuxième séminaire des entités nationales chargées de la mise en œuvre [28-30 juillet 2015 à Washington (États-Unis d'Amérique)];

g) L'approbation de quatre dons au titre de la coopération Sud-Sud pour aider les pays à identifier les institutions nationales qui seraient aptes à présenter leur candidature comme entités nationales et établir leurs demandes d'accréditation, effectuée au Cabo-Verde, au Niger et au Tchad par le Centre de suivi écologique, entité nationale de mise en œuvre sénégalaise, et au Burundi par le Ministère des ressources naturelles du Rwanda, entité nationale de mise en œuvre rwandaise;

h) L'élaboration d'un document d'orientation sur la prise en compte de la politique environnementale et sociale du Fonds pendant la conception d'un projet.

¹⁷ Décision B.22/24 du Conseil du Fonds pour l'adaptation .

¹⁸ Décision B.21/28 du Conseil du Fonds pour l'adaptation .

¹⁹ climatefinanceready.org.

50. À sa vingt-cinquième réunion, le Conseil a décidé d'approuver la phase II du programme de développement de la capacité d'accès direct du Fonds pour l'adaptation avec un budget de 565 000 dollars²⁰. La mise en œuvre de la phase II, qui a débuté le 1^{er} juillet 2015, prévoit des versements supplémentaires au titre de la coopération Sud-Sud et de l'assistance technique pour l'application de la politique environnementale et sociale du Fonds.

51. À sa dixième session, la CMP a demandé au Conseil d'étudier, dans le cadre de son programme de développement de la capacité d'accès direct, les options ci-après pour améliorer la modalité d'accès direct, notamment en mettant en œuvre des stratégies ciblées de renforcement institutionnel pour aider les pays en développement, en particulier les PMA, à accréditer davantage d'entités nationales ou régionales chargées de la mise en œuvre, et en veillant à ce que les entités nationales accréditées chargées de la mise en œuvre aient un accès plus large et facilité au Fonds, y compris pour des projets et des programmes de faible ampleur. Depuis le lancement du programme de développement de la capacité d'accès direct, le Fonds a reçu 9 demandes émanant d'entités nationales, notamment 4 de PMA et 2 de petits États insulaires en développement, et 2 demandes émanant d'entités régionales. Deux PMA ont reçu des dons au titre de la coopération Sud-Sud et l'atelier mentionné au paragraphe 47 e) ci-dessus a aidé sept PMA à établir leur demande d'accréditation. En outre, la phase II du programme de développement de la capacité d'accès direct comprend la tenue d'un atelier pour l'Afrique de l'Ouest visant à aider 12 PMA à obtenir leur accréditation, et d'un atelier pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique centrale visant à aider six PMA à obtenir leur accréditation. De plus, la procédure d'accréditation simplifiée approuvée par le Conseil à sa vingt-cinquième réunion offre aux petites entités, notamment dans les PMA, plus de possibilités d'être accréditées auprès du Fonds. On prévoit une augmentation du nombre d'accréditations de PMA du fait de l'application de la procédure d'accréditation simplifiée.

Communications

52. Le Conseil a redoublé d'efforts pour diffuser des nouvelles et des comptes rendus sur les travaux du Fonds au cours de la période considérée. Le site Web du Fonds et les réseaux sociaux ont été améliorés et ont enregistré un nombre record de consultations et d'abonnés. Des supports d'information illustrant les activités du Fonds et les résultats obtenus, sa modalité d'accès direct et le nouveau programme de développement de la capacité d'accès direct au financement de l'action climatique ont été créés et diffusés. À la demande du Conseil, le secrétariat a engagé le dialogue avec des partenaires et des collaborateurs potentiels du secteur privé.

53. Des membres du Conseil et le secrétariat ont participé à diverses manifestations pour mettre en évidence l'expérience du Fonds, notamment : des visites sur le terrain sur le site de projets (Dakar (Sénégal), 1^{er}-7 novembre 2014); la vingtième session de la Conférence des Parties et la dixième session de la CMP (Lima (Pérou), 1^{er}-12 décembre 2014); la huitième réunion du Conseil du Fonds vert pour le climat (Bridgetown (Barbade), 14-17 octobre 2014); la septième réunion du Comité de l'adaptation (Bonn (Allemagne), 24-27 février 2015); l'atelier du Comité de l'adaptation sur les moyens de mise en œuvre (Bonn (Allemagne), 2-4 mars 2015); la neuvième réunion du Comité permanent du financement (Bonn (Allemagne), 10 et 11 mars 2015); le Forum 2015 du Comité permanent du financement, sur le thème « Mettre en commun les solutions dans les pays en développement » (Paris (France), 31 mars 2015), organisé par l'International Development Finance Club et l'Agence

²⁰ Voir le document AFB/B.25/5 du Conseil du Fonds pour l'adaptation, disponible à l'adresse <http://www.adaptation-fund.org/wp-content/uploads/2015/04/AFB.B.25.5-Readiness-programme-progress-and-plan.pdf>.

française de développement; la Journée du financement en faveur du climat Paris 2015, le 22 mai 2015, organisée par Paris-Europlace, le Groupe de la Caisse des dépôts et la Banque européenne d'investissement; les ateliers sur le développement de la capacité d'accès direct au financement de l'action climatique à Panama City (Panama) du 24 au 26 mars 2015 et à Windhoek (Namibie), du 18 au 20 mai 2015; la quarante-deuxième session de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) et de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) et la neuvième partie de la deuxième session du Groupe de travail spécial de la plate-forme de Durban pour une action renforcée et ses réunions parallèles (Bonn (Allemagne), 1^{er}-11 juin 2015); la dixième réunion du Comité permanent du financement (Bonn (Allemagne), 12 et 13 juin 2015); et la réunion intitulée « Adaptation to Climate Change : Policy Challenges and Private Initiatives ahead of Paris Climate Summit » (Stockholm (Suède), 15 juin 2015). Le secrétariat a produit de multiples vidéos sur la modalité d'accès direct au Fonds, en utilisant des entretiens réalisés par le personnel chargé de la communication pendant le séminaire consacré au développement de la capacité d'accès direct au financement de l'action climatique organisé à Washington (États-Unis) en 2014. Les vidéos doivent être postées sur la chaîne YouTube du Fonds²¹.

54. Le secrétariat a continué d'appliquer sa stratégie de communication et de vulgarisation pour le programme de développement de la capacité d'accès direct au financement de l'action climatique, en nouant un partenariat stratégique avec CDKN et en créant un microsite conjoint, « Climate Finance Ready »²². Il en a été décidé ainsi après que le secrétariat ait réalisé une analyse minutieuse et rigoureuse des ressources en ligne ayant trait au développement de la capacité d'accès direct au financement de l'action climatique et qu'il ait sélectionné CDKN comme partenaire stratégique pour le microsite Web d'échange de connaissances du programme.

55. Le secrétariat est resté actif sur ses principaux réseaux sociaux, Twitter, Facebook et Flickr, en élargissant son public et en diffusant des informations.

56. Dans le cadre des activités de diffusion visant à créer et entretenir des relations avec le secteur privé, le secrétariat a favorisé le développement des relations qu'il entretient déjà avec BBC Media Action, CDKN, la Fondation Clinton, Coutts Philanthropy, la Fondation Howard Buffett, la Fondation Mary Robinson, la Fondation Rockefeller, la Royal Foundation et SwissRe.

57. Le secrétariat a continué d'utiliser les services d'un cabinet de consultants en technologies de l'information, REI Systems, qui a été chargé des réparations et de la maintenance périodique du site Web de l'accréditation protégé par mot de passe. Il a également fait appel aux services d'un consultant en technologies de l'information pour la construction d'un nouveau site Web sur une plate-forme stable et actualisée, en respectant scrupuleusement le cahier des charges du site (« les plans ») et en appliquant les consignes du Groupe de la Banque mondiale en matière de sécurité et de contenu. Ce consultant a effectué le même travail pour le microsite Climate Finance Ready. REI Systems a également été chargé d'assurer la maintenance des deux sites Web pendant l'exercice 2016 en veillant à ce qu'ils soient conformes aux critères de sécurité et de contenu du Groupe de la Banque mondiale.

Ressources du fonds spécial du Fonds pour l'adaptation

58. Au 30 juin 2015, l'administrateur avait vendu 23,9 millions d'URCE du Fonds pour l'adaptation, au prix moyen de 8,13 dollars, ventes qui avaient rapporté 194,3 millions de dollars. Le produit de la monétisation des URCE s'est chiffré à

²¹ <https://www.youtube.com/user/AdaptationFund>.

²² <http://www.climatefinanceready.org>.

3,8 millions de dollars pour les douze mois allant jusqu'au 30 juin 2015. À cette date, il restait 8,1 millions d'URCE à vendre, conformément aux directives sur le programme de monétisation des URCE adoptées par le Conseil. Le montant total transféré aux entités chargées de la mise en œuvre par l'administrateur sur ordre du Conseil s'établit à 143,9 millions de dollars à ce jour.

59. Les fonds disponibles pour de nouvelles approbations de financement se montaient à 129,9 millions de dollars au 30 juin 2015.

Dialogue avec les organisations de la société civile

60. À sa douzième session, le Conseil a instauré des séances régulières de dialogue avec des organisations de la société civile afin d'écouter leurs propositions, de recueillir leurs observations sur les questions inscrites à l'ordre du jour du Conseil et de procéder à des échanges de vues. Ces séances font partie de l'ordre du jour du Conseil.

III. Appui fourni au Conseil du Fonds pour l'adaptation pour l'exécution de son mandat

61. Au paragraphe 9 de sa décision 4/CMP.5, la CMP « encourage les Parties visées à l'annexe I de la Convention et les organisations internationales à alimenter le Fonds pour l'adaptation en versant des contributions qui s'ajouteront à la part des fonds provenant des activités de projet prises en compte au titre du mécanisme pour un développement propre ». En outre, au paragraphe 5 de sa décision 6/CMP.7, la CMP a continué d'encourager les Parties visées à l'annexe I de la Convention et les organisations internationales à alimenter le Fonds.

62. À sa vingt-deuxième réunion, le Conseil a approuvé une stratégie de mobilisation de fonds. Il a tenu deux séances de dialogue avec les donateurs en marge de la vingtième session de la Conférence des Parties/dixième session de la CMP et de la quarante-deuxième session des organes subsidiaires de la Convention. Une autre séance devrait se tenir en marge de la vingtième et unième session de la Conférence des Parties/onzième session de la CMP à Paris (France).

63. Les annonces de contributions des Parties visées à l'annexe I et de leurs régions faites au cours de la dix-neuvième session de la Conférence des Parties/neuvième session de la CMP ont dépassé l'objectif de 100 millions de dollars établi par le Conseil pour la période du 16 mars 2012 au 31 décembre 2013, puisque 31,8 millions de dollars avaient été reçus avant la dix-neuvième session de la Conférence des Parties/neuvième session de la CMP et l'équivalent d'environ 72,2 millions de dollars de contributions avait été annoncé pendant ces sessions. Au moment de l'établissement du présent rapport, le Fonds spécial avait reçu 101,0 millions de dollars sur les montants annoncés au regard de l'objectif fixé. Des contributions annoncées d'un montant avoisinant 2 millions de dollars n'ont pas encore été versées.

64. Le montant total des contributions versées par les Parties visées à l'annexe I et leurs régions au regard du deuxième objectif de mobilisation des ressources de 160 millions de dollars établi par le Conseil pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2015 s'est élevé à 64,4 millions de dollars. Au moment de l'établissement de ce rapport, il n'y avait pas de contributions annoncées au regard de ce second objectif non acquittées. Le Conseil doit encore lever 95,6 millions de dollars pour atteindre cet objectif.

65. À sa vingt-cinquième réunion, le Conseil a décidé de désigner les membres suivants pour faire partie de l'équipe spéciale chargée de la mobilisation des ressources afin de poursuivre la mise en œuvre de la stratégie, l'objectif étant de

collecter 160 millions de dollars pour 2014-2015²³. L'équipe spéciale se compose de M^{me} Dampney (Ghana, Parties non visées à l'annexe I), M^{me} Wenhong Huang (Chine, Parties non visées à l'annexe I), M^{me} Zetterstom-Goldmann (Suède, Parties visées à l'annexe I), M. Jeffery Spooner (Jamaïque, États d'Amérique latine et des Caraïbes) et M. Marc-Antoine Martin (France, États d'Europe occidentale et autres États). M Michael Kracht (Allemagne, Parties visées à l'annexe I) et M^{me} Fatuma Hussein (Kenya, Parties non visées à l'annexe I) ont été nommés coordonnateurs.

66. Au cours de la période considérée, le Fonds a reçu des contributions suivantes de la CAF (équivalent à 56 000 dollars), de la Région flamande en Belgique (équivalent à 1,2 million de dollars), de la France (équivalent à 5,6 millions de dollars), de l'Allemagne (équivalent à 62,3 millions de dollars) et du Luxembourg (équivalent à 2,1 millions de dollars).

67. Le Conseil tient à exprimer sa reconnaissance aux Gouvernements allemand et luxembourgeois pour l'appui qu'ils ont apporté au Fonds au regard de son objectif de mobilisation de fonds pour 2014-2015 et au Gouvernement français et aux autorités de la Région flamande en Belgique pour l'appui qu'ils ont apporté au Fonds au regard de cet objectif pour 2012-2013. Il prend acte également de l'appui de la présidence péruvienne de la vingtième session de la Conférence des Parties/dixième session de la CMP à ses efforts de mobilisation de ressources, et du soutien du secrétariat du Fonds, de l'administrateur et du secrétariat de la Convention.

68. La liste complète des contributeurs au fonds figure à l'annexe VI.

69. Conformément au paragraphe 18 de la décision 1/CMP.3, l'équipe assurant les services de secrétariat du Conseil comprend 5 fonctionnaires, à savoir le responsable du secrétariat, 2 spécialistes principaux des changements climatiques, 1 fonctionnaire chargé des opérations (suivi et accréditation) et 1 administrateur auxiliaire, outre 1 administrateur auxiliaire chargé des opérations et 2 consultants recrutés pour une période de courte durée (appui aux opérations). Un autre fonctionnaire chargé des opérations (programme de développement de la capacité d'accès direct) et un autre consultant engagé pour une courte durée (communications) vont également être recrutés.

²³ Décision B.23/25 de Conseil du Fonds pour l'adaptation.

Annexe I

[Anglais seulement]

Draft decision on the diversification of the revenue streams of the Adaptation Fund

The Conference of the Parties serving as the meeting of the Parties to the Kyoto Protocol,

Underlining the crucial importance of the Adaptation Fund as an essential channel for supporting adaptation action and the main promoter of direct access, together with its focus on funding the full costs of concrete adaptation projects and programmes in developing countries,

Noting with deep concern the continued issues related to the sustainability, adequacy and predictability of funding from the Adaptation Fund, given the current prices of certified emission reductions, which affect its ability to fulfil its mandate,

Recalling paragraph 4 of decision 2/CMP.10,

1. *Encourages* Parties included in Annex I to the Convention to make the necessary arrangements to apply voluntary levies on their national and/or regional emissions trading schemes in order to provide additional resources to the Adaptation Fund;
2. *Decides* to allocate 10 per cent of the carry-over units to the Adaptation Fund;
3. *Requests* the Adaptation Fund Board to make the necessary decisions regarding the modalities to monetize additional assets and transfer the proceeds to the Fund's Trust Fund, seeking advice from the secretariat and the trustee, as appropriate;
4. *Encourages* Parties to agree on measures to stabilize the price of certified emission reductions, including by dealing with the level of ambition through the ratification of the second commitment period of the Kyoto Protocol and higher emission limitation commitments for developed country Parties under any new agreement under the Convention.

Annexe II

[Anglais seulement]

Adaptation Fund Board members and alternate members

<i>Term of office^a</i>	<i>Position</i>	<i>Name</i>	<i>Country</i>	<i>Constituency represented</i>
March 2014	Member	Mr. Ezzat Lewis Hannalla Agaiby	Egypt	African States
to				
March 2016	Alternate member	Mr. Zaheer Fakir	South Africa	African States
(Elected at CMP 9) ^b	Member	Mr. Nauman Bashir Bhatti	Pakistan	Asia-Pacific States
	Alternate member	Mr. W. L. Sumathipala	Sri Lanka	Asia-Pacific States
	Member	-	-	Eastern European States
	Alternate member	Mr. Arame Ter-Zakaryan	Armenia	Eastern European States
	Member	Mr. Philip S. Weech	Bahamas	Latin American and Caribbean States
	Alternate member	Mr. Jeffery Spooner	Jamaica	Latin American and Caribbean States
	Member	Mr. Hans Olav Ibrek	Norway	Western European and other States
	Alternate member	Ms. Yuka Greiler	Switzerland	Western European and other States
	Member	Mr. Mamadou Honadia	Burkina Faso	Least developed countries
	Alternate member	Mr. Naresh Sharma	Nepal	Least developed countries
Member	Mr. Michael Jan Kendrick Kracht	Germany	Annex I Parties	
Alternate member	-	-	Annex I Parties	
Member	Ms. Fatuma Hussein	Kenya	Non-Annex I Parties	
Alternate member	Ms. Wenhong Huang	China	Non-Annex I Parties	
March 2015	Member	Mr. Yerima Peter Tarfa	Nigeria	African States
to				
March 2017	Alternate member	Mr. Petrus Muteyauli	Namibia	African States
	Member	Mr. Ahmed Waheed	Maldives	Asia-Pacific States

<i>Term of office^a</i>	<i>Position</i>	<i>Name</i>	<i>Country</i>	<i>Constituency represented</i>
(Elected at CMP 10)	Alternate member	Mr. Albara Tawfiq	Saudi Arabia	Asia-Pacific States
	Member	Ms. Gabriela Popescu	Romania	Eastern European States
	Alternate member	Ms. Umayra Tagiyeva	Azerbaijan	Eastern European States
	Member	Mr. Emilio Sempris	Panama	Latin American and Caribbean States
	Alternate member	Ms. Irina Helena Pineda Aguilar	Honduras	Latin American and Caribbean States
	Member	-	-	Western European and other States
	Alternate member	Mr. Marc-Antoine Martin	France	Western European and other States
	Member	Mr. Paul Elreen Phillip	Grenada	Small island developing States
	Alternate member	Mr. Samuela Lagataki	Fiji	Small island developing States
	Member	Ms. Tove Zetterstrom-Goldmann	Sweden	Annex I Parties
	Alternate member	Mr. Markku Kanninen	Finland	Annex I Parties
	Member	Ms. Patience Damphey	Ghana	Non-Annex I Parties
Alternate member	Ms. Margarita Caso Chavez	Mexico	Non-Annex I Parties	

Abbreviation: CMP = Conference of the Parties serving as the meeting of the Parties to the Kyoto Protocol.

^a Members and alternate members shall serve for a term of two years and shall be eligible to serve a maximum of two consecutive terms (see decision 1/CMP.3). At CMP 7, half of the members of the Adaptation Fund Board, and their alternate members from the same group, shall continue to serve in office for one additional and final year. The terms as members do not count towards the terms as alternate members and the terms as alternate members do not count towards the terms as members (see decision 1/CMP.4).

^b The term of office of a member, or an alternate, shall start at the first meeting of the Board in the calendar year following his or her election and shall end immediately before the first meeting of the Board in the calendar year in which the term ends (see the annex to decision 4/CMP.5).

Annexe III

[Anglais seulement]

**Actual fiscal year 2015 and approved fiscal year 2016 budget of the
Adaptation Fund Board, its secretariat and the trustee**
(United States dollars)

	<i>Approved</i>	<i>Actual</i>	<i>Approved</i>
	Fiscal year 2015	Fiscal year 2015	Fiscal year 2016
Board and secretariat			
Secretariat	3 294 808	2 492 168	3 484 165
Readiness programme	639 899	452 854	565 000
Total	3 934 707	2 945 022	4 049 165
Trustee			
Total	863 000	707 619	669 000
Grand total all components	4 797 707	3 652 641	4 718 165

Annexe IV

[Anglais seulement]

List of accredited implementing entities

(in alphabetical order)

A. National implementing entities

1. Agencia de Cooperacion Internacional de Chile (Chile)
2. Agencia Nacional de Investigacion e Innovacion (Uruguay)
3. Agency for Agricultural Development (Morocco)
4. Centre de Suivi Ecologique (Senegal)
5. Desert Research Foundation of Namibia (Namibia)
6. Fundación NATURA (Panama)
7. Fundecooperacion Para el Desarrollo Sostenible (Costa Rica)
8. Mexican Institute of Water Technology (Mexico)
9. Micronesia Conservation Trust (Federated States of Micronesia)
10. Ministry of Natural Resources (Rwanda)
11. Ministry of Planning and International Cooperation (Jordan)
12. National Bank for Agriculture and Rural Development (India)
13. National Environment Fund (Benin)
14. National Environment Management Authority (Kenya)
15. Peruvian Trust Fund for National Parks and Protected Areas (Peru)
16. Planning Institute of Jamaica (Jamaica)
17. Protected Areas Conservation Trust (Belize)
18. South African National Biodiversity Institute (South Africa)
19. Unidad para Cambio Rural (Argentina)

B. Multilateral implementing entities

1. African Development Bank (AfDB)
2. Asian Development Bank (ADB)
3. European Bank for Reconstruction and Development (EBRD)
4. Inter-American Development Bank (IDB)
5. International Fund for Agricultural Development (IFAD)
6. United Nations Development Programme (UNDP)
7. United Nations Education, Scientific and Cultural Organization (UNESCO)
8. United Nations Environment Programme (UNEP)
9. United Nations World Food Programme (WFP)
10. World Bank (International Bank for Reconstruction and Development)
11. World Meteorological Organization (WMO)

C. Regional implementing entities

1. Corporación Andina de Fomento (Latin America and the Caribbean)
2. Sahara and Sahel Observatory (North, West and East Africa)
3. Secretariat of the Pacific Regional Environment Programme (Pacific)
4. West African Development Bank (West Africa)

Annexe V

[Anglais seulement]

Project funding approvals by the Adaptation Fund Board between 1 August 2014 and 31 July 2015
(United States dollars)

AFB 24 Funding Decisions (10 October 2014)

	Country/Title	IE	Document Ref	Project	Fee	NIE	RIE	MIE	IE fee %	Set-aside Funds	Decision
1. Projects and Programmes:											
	India	NABARD	AFB/PPRC.15/8	635,266	53,998	689,264			8.5%	689,264	Approved
	India	NABARD	AFB/PPRC.15/9	904,552	76,500	981,052			8.5%		Not approved
	Costa Rica	Fundecooperacion	AFB/PPRC.15/10	9,220,000	750,000	9,970,000			8.1%	9,970,000	Approved
	India	NABARD	AFB/PPRC.15/11	1,650,700	139,800	1,790,500			8.5%		Not approved
	India	NABARD	AFB/PPRC.15/12	2,314,395	196,469	2,510,864			8.5%	2,510,864	Approved
	Jordan	MOPIIC	AFB/PPRC.15/13	8,503,000	723,000	9,226,000			8.5%		Not approved
	Kenya	NEMA	AFB/PPRC.15/14	9,278,085	720,217	9,998,302			7.8%	9,998,302	Approved
	Morocco	ADA	AFB/PPRC.15/15	9,188,940	781,060	9,970,000			8.5%		Not approved
	South Africa	SANBI	AFB/PPRC.15/16	6,907,885	587,170	7,495,055			8.5%	7,495,055	Approved
	South Africa	SANBI	AFB/PPRC.15/17	2,251,320	191,362	2,442,682			8.5%	2,442,682	Approved
	Sub-total			50,854,143	4,219,576	55,073,719	0	0	8.3%	33,106,167	
2. Project Formulation Grant:											
	Chile	AGCI	AFB/PPRC.15/5/Add.1	30,000		30,000				30,000	Approved
	Mexico	IMTA	AFB/PPRC.15/6/Add.1	30,000		30,000				30,000	Not approved
	Sub-total			60,000		60,000				30,000	
3. Concepts:											
	Chile	AGCI	AFB/PPRC.15/5	9,460,000	500,000	9,960,000			5.3%		Endorsed
	Mexico	IMTA	AFB/PPRC.15/6	8,008,000	622,000	8,630,000			7.8%		Not endorsed
	Burkina Faso	OSS	AFB/PPRC.15/7	5,481,570	465,933		5,947,503		8.5%		Not endorsed
	Sub-total			22,949,570	1,587,933	18,590,000	5,947,503	0	6.9%	0	
4. Accreditation support:											
	Burundi	MINIRENA	AFB/PPRC.15/18	50,000	-	50,000					Not approved
	Cabo Verde	CSE	AFB/PPRC.15/19	47,449	-	47,449				47,449	Approved
	Chad	CSE	AFB/PPRC.15/20	49,592	-	49,592				49,592	Approved
	Niger	CSE	AFB/PPRC.15/21	47,449	-	47,449				47,449	Approved
	Sub-total			194,490	0	194,490				144,490	
5. Total (5 = 1 + 2 + 3 + 4)				74,058,203	5,807,509	73,918,209	5,947,503	0	7.8%	33,280,657	

AFB 25 Funding Decisions (10 April 2015)

	Country/Title	IE	Document Ref	Project	Fee	NIE	RIE	MIE	IE fee %	Set-aside Funds	Decision
1. Projects and Programmes:											
	India	NABARD	AFB/PPRC.16/8	893,970	\$75,600	969,570			8.5%		Not approved
	India	NABARD	AFB/PPRC.16/9	1,651,087	\$139,413	1,790,500			8.4%	1,790,500	Approved
	India	NABARD	AFB/PPRC.16/10	1,268,055	\$109,955	1,378,010			8.7%		Not approved
	Jordan	MOPIC	AFB/PPRC.16/11	8,503,000	\$723,000	9,226,000			8.5%	9,226,000	Approved
	Morocco	ADA	AFB/PPRC.16/12	9,188,940	\$781,060	9,970,000			8.5%	9,970,000	Approved
	Peru	PROFONANPE	AFB/PPRC.16/13	6,405,750	\$544,489	6,950,239			8.5%		Not approved
	Sub-total			27,910,802	2,373,517	30,284,319	0	0	8.5%	20,986,500	
2. Project Formulation Grant:											
	Senegal	CSE	AFB/PPRC.16/5/Add.1	30,000		30,000					Not approved
	Sub-total			30,000		30,000				0	
3. Concepts:											
	Senegal	CSE	AFB/PPRC.16/5	1,276,110	104,890	1,381,000			8.2%		Not endorsed
	Micronesia (Federated States of)	SPREP	AFB/PPRC.16/6	8,321,175	646,425		8,967,600		7.8%		Not endorsed
	Uganda	OSS	AFB/PPRC.16/7	7,004,000	490,280		7,494,280		7.0%		Endorsed
	Sub-total			16,601,285	1,241,595	1,381,000	16,461,880	0	7.5%	0	
4. Total (4 = 1 + 2 + 3)				44,542,087	3,615,112	31,695,319	16,461,880	0	8.1%	20,986,500	

AFB Intersessional Funding Decisions

	Country/Title	IE	Document Ref	Project	Fee	NIE	RIE	MIE	IE fee %	Set-aside Funds	Decision	Date
1. Projects and Programmes:												
	Belize	The World Bank	AFB/PPRC.11/6	5,530,000	470,000			6,000,000	8.5%	6,000,000	Approved	18-Aug-14
	Ghana	UNDP	AFB/PPRC.11/7	7,644,214	649,758			8,293,972	8.5%	8,293,972	Approved	5-Mar-15
	Mali	UNDP	AFB/PPRC.12/9	7,864,837	668,511			8,533,348	8.5%	8,533,348	Approved	25-Mar-15
	Nepal	WFP	AFB/PPRC.13/12	8,780,793	746,367			9,527,160	8.5%	9,527,160	Approved	1-Apr-15
	Indonesia	WFP	AFB/PPRC.14/12	5,525,959	469,707			5,995,666	8.5%	5,995,666	Approved	11-May-15
	India	NABARD	AFB.PPRC.16-17.2	893,970	75,600	969,570			8.5%		Not approved	28-Jul-15
	Sub-total			36,239,773	3,079,943	969,570	0	38,350,146	8.5%	38,350,146		
2. Accreditation support:												
	Burundi	MINIRENA	AFB/B.24/3	49,957	-	49,957				49,957	Approved	23-Feb-15
	Sub-total			49,957	0	49,957				49,957		
3. Total (4 = 1 + 2)				36,289,730	3,079,943	1,019,527	0	38,350,146	8.5%	38,400,103		

Annexe VI*[Anglais seulement]***List of contributors to the Adaptation Fund**

Austria
Belgium
Belgium (Flemish Region)
Belgium (Walloon Region)
Belgium (Brussels-Capital Region)
Corporación Andina de Fomento
Finland
France
Germany
Japan
Luxembourg
Monaco
Norway
Spain
Sweden
Switzerland
United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland
Other
